

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 2021

Laon, le 13 juillet 2021

Le préfet prend des mesures préventives

Afin de garantir le bon déroulement des festivités autour de la fête nationale (14 juillet), notamment dans le contexte sanitaire actuel, le préfet de l'Aisne arrête une série de mesures préventives sur l'ensemble du département.

1 – L'obligation du port du masque

Dans l'ensemble des communes du département de l'Aisne, le port du masque est obligatoire sur la voie et les espaces publics du **mardi 13 juillet 2021 à 18h00 au jeudi 15 juillet 2021 à 08h00**.

Le non-respect du port du masque est passible d'une amende de 135 euros qui peut être portée jusqu'à 3 750 euros en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de 30 jours.

2 – L'interdiction de l'utilisation des artifices de divertissement

L'utilisation des artifices de divertissement des catégories F2 à F4 (ou C2 à C4), des articles de pyrotechniques des catégories T1 et T2 ainsi que tout dispositif de lancement de ces produits par les non professionnels est interdite sur la voie publique et les espaces publics du **mardi 13 juillet 2021 au jeudi 15 juillet 2021 inclus** dans l'ensemble du département.

La préfecture rappelle que l'utilisation d'engins pyrotechniques présente des risques d'atteinte graves aux personnes ou aux biens. Le public est appelé à la plus grande vigilance.

3 – Le transport de carburant est interdit

Le transport de carburant est interdit dans tout récipient transportable (sauf nécessité dûment justifiée), du **mardi 13 juillet 2021 au jeudi 15 juillet 2021 inclus** sur l'ensemble du département.

Il est rappelé que les gérants et les exploitants de stations-services doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.